Le Coin du "Broutteux"

L'HORLOCHE

Po pus surpris d'vir vin l'beau limero d'Noël d'*l'Illustration* inne réclame d'ù qui étot récrit in grosses lettes:

LE CHAT EST DANS L'HORLOGE

Ce vieux proverbe flamand signifie qu'il y a brouille dans le ménage

P'ar desous chés lettes, in veyot in ménache s'disputer, s'j'ter des assittes à l'tête et, vin l'fonds, in veyot, vin l'horloche, in cat in train d'ochénier l'balancl...

Pou vous dire, mes gins, qui n'a po foque par cin qu'in sait quo qu'ch'est du cat vin l'horloche que l'Broutteux n'd'a fait inne petite piche de théâte qui a obtenu ben du succès.

Ch'est malhureusemint vrai que d'tous côtés v a des ménaches in désacord, tandis qui trot si facile d'avoir la paix in suivant c'consel du Broutteux:

Si y-a inn' brouil' vin vou ménache,
Qu'in euch' raijon ou qu'in euch' tort,
Si l'in des deux s'monte l'pus sache,
In s'ermettra souvint d'accord.

C'dicton: « L'cat est vin l'horloche », v a été fait au temps d'ù qui avot l'z'horloches au coupet d'inne caisse in forme d'armoire inveuc inne porte pour ermonter les poisses.

Je n'd'ai inne qu'ill' a betôt deux chints ans, vu que d'sçure l'cadran y est récrit:

LE TEMPS FUITS — 1731

Ill' me vint d'min grand-père, Jean Watteau, qui a fait les campanes d'Egypte sous Bonaparte.

Vin mes souvenirs de famille, j'ai conservé des lettes qui a récrit d'Alexandrie.

Si ben qu'in wettant m'visse horloche qu'ill' fait si duchettemint « tic... tac... », je m'rememore l'temps qu'ill' veyot, assis par devant l'âtre, m'n'arrière-grand'mère lire les lettes de sti qui, vin les combats, avot suivi Bonaparte jusqu'à les pyramides d'Egypte.

Ill' ne busiot po, in liant chés lettes, qu'in siècle et demi pus tard, s'n'arrière-petit-fils arot mis chés pyramides sus s'brouette.

A titre d'tchuriosité, v'là l'pongé délûritif de min grand-père:

Le général commandant la seizième division militaire, en vertu de l'art. le 4 du titre 2 du règlement des consuls du 17 ventôse an VIII, certifie avoir donné congé définitif au citoyen Watteau Jean, natif de Moorsele, département de la Lys.

Fait à Lille, le neuvième jour de germinal, l'an IX de la République française.

Signature du général:
L.-F. DELLE.

Pon n'd'ermoir à l'z'horloches, v'là inne saquo qu'in n'peut quasmint po s'in passer, qui a s'plache vin tous les majors et qui est consultée au long du jour, pou vir tcheulle heure qui est.

In savant d'Paris, in homme austrut jusqu'à l'début de l'z'ongres des dogts c'pids, v a récrit un life qu'in appelle: *La mesure du temps.*

Ch'est ben fait, savez... où! io! io! C'l'homme a d'vu jolimint cachi vin des vis lifes tout masis! Y a d'vu gratter à s'tête pus qu'inne fos pou li ailer tarachi qu'mint qu'les grands-pères des grands-pères d'nous grands-pères ont pouvu savoir tcheulle heure qui c'est.

D'après c'savant d'Paris, au preume, ir veyot l'heure sur in clepsydre, qu'in app'lot. Ch'étot inne horloche à eau. Inne supposition: in grand vase rimpli d'eau. A l'intour du vase, v avot douze lignes; d'pus inne heure jusqu'à douze heures in nut. Par desous l'vase, v avot in p'tit tro qui laichot erdégoutter l'eau. Si ben qu'l'eau, in déchindant vin l'vase, donnot l'heure fait à fait qu'ill' déchindot à chaque ligne qui avot d'tracée à l'intour du vase... Coperdez?

D'ù qui est l'temps que l'ro d'France Louis XI savot l'heure in allemant des chandelles que l'londieu étot cartehulée jusse pou li savoir tcheulle heure qui étot...

Cha été inne merveille à Paris tchan qu'in 1352 in a posé inne horloche au Palais Tortus et s'femme, au long du jour, v'not wetti l'heure. Y n'd'avot feque inne à Paris.

Par après, v a eu la celle du Pont-Neuf, qui étot fort eriommée, et in a arrivé à avoir d'z'horloches inveuc des personnaches qu'in veyot défiler à les heures et les demi-heures. Strasbourg a conservé inne horloche essin qué ch'est eriommé comme in vrai chef-d'œuf.

Si ben qu'à l'exemple d'Paris, vin tous les grandes villes de France, à l'Majon commune, qu'in app'lot adan l'Palais, v a queminchi par avoir inne horloche et d'z'autes grands monuments v n'd'ont eu inne à leu tôur.

Mais v paraitrot qu'celle du Palais n'étot jamais d'accoin inveuc l'z'autes, si ben qui avot adan in proverbe qui dijot:

C'est l'horloge du Palais:
Elle va comme il lui plait.

Et cha été inne affaire qui n'a jamais raiounnie.... Au jour d'aujourd'hu, v n'a po inne horloche publique qui est d'accord inveuc l'z'autes, ni à l'estation d'la gare du qu'min d'fer, ni à l'Commune, ni à l'z'églises... Y paraitrot qui n'a rin d'pus difficile à accorder...

Min bon comarate Nadaud v l'savot ben tchan qui a'tchanté:

J'arrive... L'horloge ennemie
S'apprête à sonner la demie.
Prompt comme l'oiseau,
Je vole au bureau.
Je dis de ma voix la plus ferme:
« Pointeur! » Le guichet se ferme.
Trop tard!... Trop tard!...
J'ai manqué le départ...

Mais, d'après l'life: *La mesure du temps*, v a d'z'autes horloches que les celles faites pa l'z'horlogeux; y a chin qu'in appelle l'z'horloches vivantes... Supposition: l'z'ojeux.

Y paraitrot que l'pinchon y queminche à tchanter d'inne heure et demie à deux heures au matin.

L'noirte tête, d'deux heures à deux heures et demie.

L'caille, qu'ill' crie, « Paie tes dettes!... », ch'est invers tros heures au matin.

L'ostetcheu, ch'est à tros heures et demie.

L'mauviard, d'tros heures et demie à quatre heures.

L'cardonnette, d'quatre heures à quatre heures et demie.

L'friand, d'quatre heures et demie à chinq heures.

Mais, Broutteux, je n'd'attinds qui dittent, tertus et s'femme n'a po des noirtes têtes, d'z'ostetcheux et des mauviards à l'intour de s'majon pour attinte tchanter l'heure vin sin lit timpe et tard...

Non, mais, in ville graninit out des mouchons qui nich'tent vin les corniches et les treus des murs.

Bé! les mouchons, à chinq heures au matin, v dittent bonjour à l'inne l'aute in faijant: « Crirripp... Chirripp... »

Adone, vin graninit d'majons, i'n attind tchanter l'moulin au café... Li, ch'est in véritable rével-matin, surtout tchan que l'petit tarin, qui s'élève in même temps, v accompagne au refrain.

Par après, ch'est l'bouloire sus l'étufe qui s'met à tchanter pindant que l'Blanc Lonnet v s'pourième à l'avanche.

Tant qu'à les cocs, v n'faut po s'y fier, savez... Cha dépind du temps. Y tchantent, in été, alfos à deux heures au matin; des fos, à tros heures. Alfos, v z'ertartent; d'z'autes fos, y avanch'tent.

In hiver, l'coq v tchante à onze heures au soir et alfos à douze heures... Ch'n'est po inne boinne horloche!

Acore inne aute horloche qui n'est po régulière, ch'est les braïous! Tchi qui n'd'a à s'majon et qui tchantent pindant l'nut, v n'ont po d'heure non pus. Y n'a feque sti qui les pourmène à l'lapette, au long et au larque, vin s'champe, pindant l'nut, qui sait tcheulle heure qui est!...

JULES WATTEEUW.

(*Les œuvres du Broutteux sont en vente chez tous les libraires.*)

Un vaste magasin de déchets détruit par le feu à Croix

100.000 francs de dégâts

Un incendie d'une rare violence, avivé encore par le vent, a éclaté samedi soir à 22 h. 30 dans un vaste hangar de 500 mètres carrés, à trois nefs, abritant des déchets de laine, des toiles diverses et quelques métiers, et appartenant à M. Delhuvenne, 266, rue des Ogiers à Croix.

C'est une boulangère en sortant de la maison de M. Delhuvenne toute proche du magasin qui avertit la jeune fille du négociant que des flammes jaillissaient de l'extrémité du hangar.

Aussitôt la maison fut en grand branle-bas, les voisins accoururent, les pompiers furent alertés, mais avec le vent violent, le hangar fut pris en enfilade en quelque sorte par les flammes et devint vite un immense brasier menaçant pour les maisons voisines.

Aussi les pompiers de Roubaix sous les ordres du lieutenant Crépin et les pompiers de Croix, tertèrent sagement de faire la paix du feu pour empêcher le sinistre de s'étendre au domicile du négociant et aux maisons voisines.

Les dégâts s'élèveraient à environ 100.000 francs.

A l'heure où nous mettons sous presse, l'incendie fait rage; les efforts des pompiers sont suivis par une véritable foule qu'éclairent de loin les sinistres lueurs du foyer ardent.

Sur les lieux, on remarquait entre autres M. Seigneur, maire de Croix et M. Bicheyre, commissaire de police.

On ignore la cause exacte de l'incendie que la plupart attribuent à un échauffement de matières.

Un jeune homme rentrant du bal et menaçant sa mère, est tué par son frère, à Saint-Didier-des-Bois

Rouen, 2 janvier. — Ce matin, à 1 h. 15, en rentrant du bal, Alfred Franchet, 27 ans, journalier, connu pour son caractère irascible, arrivait au domicile de sa mère, Mme Franchet, 58 ans, demeurant à Saint-Didier-des-Bois. Il est, en présence de cette dernière, une discussion avec son frère, Justiani Franchet, 23 ans. A un moment donné, Alfred Franchet se mit à briser tout ce qui se trouvait à sa portée, vaisselle et mobilier, puis s'armant d'une bouteille, il en menaça sa mère et son frère. C'est alors que Justiani décrocha un fusil chargé, pendu au mur de la cuisine, et tira sur Alfred. La charge, faisant balle, atteignit celui-ci au côté gauche, le tuant sur le coup.

Le meurtrier a été mis en état d'arrestation. Il a déclaré qu'il avait tiré, croyant la vie de sa mère et sa propre existence en danger. Le Parquet de Louviers s'est rendu sur les lieux du crime.

Le cadavre d'un Italien affreusement mutilé gisait sur la voie ferrée

Paris, 2 janvier. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 23 heures, des employés de la gare de La Frette-Montigny, entre Cerbeil et Argenteuil, traversant la voie ferrée à environ 300 mètres de la gare, dans la direction de Mantes, ont trouvé un cadavre étendu sur la voie. Ils ont avisé le gendarmerie d'Argenteuil, qui a fait transporter le corps à la morgue de la Frette et a immédiatement ouvert une enquête.

Le cadavre est affreusement mutilé: la tête a été réduite en bouillie, le nez est coupé à hauteur des cuisses, la jambe gauche a complètement disparu et la jambe droite ne tient plus que par un lambeau de chair. Détail troublant: le corps portait deux blessures dans le dos, dont l'une paraît avoir traversé la poitrine et avoir été mortelle. D'autre part, on n'a trouvé que peu de sang sur les lieux.

Toutes les hypothèses font croire à un assassinat, commis dans la nuit de jeudi à vendredi, et dont les auteurs auraient transporté le corps de leur victime sur la voie, pour faire croire à un suicide ou à un accident.

Le corps a été identifié hier matin par la famille de la victime. Il s'agit d'un Italien, Charles Busconi, âgé de 26 ans, demeurant chemin Latéral, à Cormeilles.

UN CYCLISTE SE JETTE SUR DEUX PIÉTONS, A CAUBERT

Vendredi vers 3 heures, M. Caron, propriétaire demeurant à Abbeville, se rendait avec son fils Gaston, 17 ans, à Villers-Mareuil, lorsque près de Caubert survinrent deux cyclistes dont les machines n'étaient pas éclairées. En raison de l'obscurité, un des cyclistes, Clément Hardy, demeurant à Caubert, renversa les deux piétons.

M. Caron fut légèrement blessé, mais le cycliste, transporté à l'hôpital d'Abbeville, souffre d'une très violente commotion cérébrale.

— **A l'occasion du Nouvel An**, le Roi de Roumanie a remis personnellement à M. Poincaré, ministre de France, les insignes de grand'croix de l'Ordre de la Couronne de Roumanie.

Deux drames en Belgique

A Escanaffles-lez-Tournai

Au cours d'une discussion d'intérêt, un vieillard tire sur une femme sans la blesser et se fait sauter la cervelle

Un drame rapide, dont les mobiles ne sont pas encore nettement établis, mais résultant d'une discussion d'intérêt, au cours de laquelle un vieillard s'est fait sauter la cervelle, s'est déroulé jeudi après-midi à Escanaffles, près d'Avelghem.

M. Paul Rissenin, âgé de 70 ans, après s'être marié deux fois, était resté veuf et jouissait d'une petite aisance lui permettant de vivre sans souci. Dans une dépendance de l'une de ses propriétés qu'il possédait dans une ruelle située derrière la place du village, il avait aménagé quatre habitations qu'il sous-louait. Dans l'une d'elles, vint habiter le ménage Van Glabeck-Tjoen. Une intimité d'ordre sentimental ne tarda pas de s'établir entre Paul Rissenin et Augusta Tjoen, âgée de 28 ans, et bientôt, le ménage vint habiter en compagnie du vieillard au « Café du Parc ». Par la suite, les relations devinrent telles que Rissenin fit don de tout son avoir, au ménage, à condition que celui-ci pourvût à sa subsistance. Tout alla bien au début, puis un beau jour le vieillard se plaignit d'être délaissé et de ne plus être soigné comme par le passé. Suivant la rumeur publique, de nombreuses discussions s'élevèrent entre eux.

Jeudi après-midi, vers 16 h. 30, en l'absence du mari, une nouvelle discussion s'éleva entre Paul Rissenin et Augusta Tjoen. Suivant les déclarations de celle-ci, le vieillard au comble de la fureur, s'arma d'un fusil et tira dans sa direction. Devant le geste meurtrier, la femme voulut s'enfuir, mais trébuchant, tomba sur le sol, ce qui lui valut d'avoir la vie sauve, puis parvint à s'enfuir. C'est alors que Paul Rissenin, retournant son arme contre lui, se tira une balle dans la bouche, ce qui fit éclater la boîte crânienne.

La gendarmerie de Celles, mise au courant de ce drame, arriva sur les lieux pour commencer l'enquête, et fit informer le Parquet de Tournai. Vendredi après-midi, M. le juge Deneville, accompagné d'un greffier, a fait une descente sur les lieux.

Les réveillons tragiques à Paris

UN DIRECTEUR DE CERCLE FRAPPÉ PAR UN DE SES AMIS SUCCOMBE

Paris, 2 janvier. — M. Michel Quirico, né le 26 septembre 1877, à Asti (Italie), naturalisé Français, directeur et co-propriétaire du Cercle hippique et sportif, 30, rue de Grammont, et demeurant 14, boulevard Ponne-Nouvelle, réveillonnait la nuit dernière aux Champs-Elysées. Parmi ses amis se trouvait M. Bosco, agé de 40 ans, courtier en bijoux, d'origine italienne et demeurant 39, rue Gros.

Au cours du réveillon, M. Bosco alla au lavabo et, de là, fit demander par un maître d'hôtel à M. Quirico de venir le rejoindre. Celui-ci y alla.

Plus tard, il rentra chez lui et déclara à sa bonne qu'il se sentait fatigué.

— Je descends chez un pharmacien voisin, lui déclara-t-il.

Il était alors trois heures du matin. Il ne revint que deux heures plus tard, à cinq heures.

Peu après, comme son état empirait, Mme Quirico, décida d'appeler un autre docteur. M. Quirico se plaignait de violentes douleurs au larynx et raconta qu'il avait eu une altercation avec Bosco, sans préciser où cette discussion avait eu lieu, mais ajoutant que Bosco l'avait presque étranglé.

Il succomba peu de temps après.

M. Bosco se constitue prisonnier

M. Edouard Bosco s'est présenté cet après-midi au Palais de Justice où il s'est constitué prisonnier. Interrogé par M. Chonez, juge d'instruction, il a fourni sur la discussion et sur le drame les explications suivantes:

« J'avais réveillonné dans le restaurant des Champs-Elysées avec M. Quirico et sa fille et je lui avais annoncé que je n'avais pas d'argent. Depuis un an, pourtant, je lui ai prêté diverses sommes qu'il ne m'avait pas encore remboursées. Au moment où le musicien passait pour effectuer une quête parmi les soupeurs, Quirico m'a lancé un billet de mille francs à la tête en disant: « Voilà! tu ne seras pas poursuivi pour vagabondage ».

» Cette apostrophe m'avait rendu furieux. J'ai quitté la table et par l'intermédiaire du maître d'hôtel, j'ai demandé à Quirico de venir me fournir quelques explications. Sur le pas de la porte, je lui ai reproché son geste inamical, lui rappelant qu'il restait envers moi débiteur.

« Moi, m'a-t-il dit, je ne te dois rien ». J'ai senti la colère m'envahir et je lui donnais un coup de poing. Il est tombé; je suis parti sans me préoccuper de lui ».

M. Chonez a inculpé M. Bosco d'homicide volontaire et l'a fait écrouer à la prison de la Santé.

Le juge d'instruction a demandé au docteur Paul de pratiquer l'autopsie du corps de M. Quirico afin d'établir si le décès est dû à un coup de poing, ou, comme on l'avait expliqué tout d'abord, à une tentative de strangulation.

UNE FILLETTE DE ONZE ANS EST ACCIDENTELLEMENT BLESSÉE D'UN COUP DE REVOLVER

Paris, 2 janvier. — Quelques amis s'étaient réunis, jeudi soir, dans un restaurant situé 3, boulevard du Fort-de Vaux, afin de fêter joyeusement le premier jour de l'an 1932. La fête devait mal finir.

Vers 2 h. 30, l'un des réveillonneurs, M. Paul Pouyadoux, déménageur, âgé de 47 ans, demeurant au numéro 26 de la même voie, se mit à poursuivre autour de la table, en manière de plaisanterie, un de ses amis, le chauffeur Fernand Pichon, domicilié 105, rue Jean-Jaurès, à Levallois. Il lui lança soudain un coup de pied et, de son soulier atteignit le revolver que le chauffeur garde toujours en poche. Le coup actionna la détente de l'arme et une balle alla frapper au ventre la propre fille de M. Pouyadoux, Suzanne, âgée de 11 ans.

On s'empressa autour de la petite blessée, qu'il fallut transporter à l'hôpital Bretonneau, où elle subit une opération.

On garde peu d'espoir de la sauver.

Près de Mons

Un homme tue sa femme dont il était séparé et tente de mettre fin à ses jours

Mariés depuis onze mois à peine, deux jeunes époux d'Autreppe, près de Roisin, les nommés Albert Flévez et Orpha Dangreau, âgés respectivement de 24 et de 21 ans, s'étaient séparés il y a une quinzaine de jours, la femme jugeant que son mari ne lui remettait pas assez d'argent pour permettre au ménage de vivre et la misère fut la principale cause des discussions qui surgirent entre les époux.

Flévez ne tarda pas à chercher à se réconcilier avec sa femme, mais ce fut en vain. Aussi, il en vint bientôt aux menaces et la gendarmerie de Roisin dut intervenir.

Dans la soirée de jeudi, Flévez vint à passer devant la maison de Coustant Poirette où sa femme habitait. On ne sait exactement ce qui se passa mais, à certain moment, un voisin entendit trois détonations. Il se précipita dans la rue et il arriva juste à temps pour recevoir dans ses bras Orpha Dangreau, qui accourait et qui expira après avoir poussé un grand cri. Au même moment, il aperçut Flévez étendu sur le sol. Le mari avait assassiné sa femme; elle avait été atteinte d'une balle dans le cœur et d'une autre dans le bras gauche puis, tournant son arme contre lui-même, il s'était tiré un coup de feu dans la tête. Le blessé a été transporté à l'hôpital civil de Mons où son état a été jugé très grave, sinon désespéré; la balle, qui est restée logée dans la tête, a atteint le nerf optique et Flévez, s'il survit, restera aveugle.

Le Parquet de Mons, composé de MM. Nève de Mévergnies, juge d'instruction; Vandevelde, substitut du procureur du Roi et Dominieu, greffier, s'est transporté sur les lieux du drame, en compagnie de M. le docteur Winez, médecin-légiste. Le meurtrier n'a pu être interrogé; il a cependant déclaré qu'il avait acheté l'arme dont il s'est servi. Il y a trois jours, à Audregnies, dans l'intention de tuer sa femme.

LES ASSURANCES SOCIALES

Avis important

Le Service départemental des Assurances sociales appelle de nouveau l'attention des employeurs et des salariés assurés sur les dispositions de la loi du 28 juillet 1931, relative à l'échange des cartes et feuillets de cotisations.

Tous les assurés seront au premier janvier 1932 munis de cartes et feuillets **nouveaux modèles seuls utilisables** à partir de cette date, et sur lesquels il y aura lieu de procéder à l'apposition de timbres dont les différents types sont énumérés sur les documents précités.

En conséquence, les employeurs et les assurés devront renvoyer au service départemental (97, rue d'Esquermes, à Lille), dans les dix premiers jours de janvier 1932, mais à jour des cotisations à fin décembre, tous les anciens documents (cartes et feuillets trimestriels), même ceux dont la période de validité n'était pas expirée au 31 décembre 1931 (carte annuelle des assurés nés au cours de janvier à septembre).

Enfin, il est signalé aux employeurs ayant à opérer les versements sur bordereau modèle 7 et 7 bis (de couleur rose), pour les assurés dans la rémunération totale annuelle est supérieure à 15.000 fr. ou 18.000 fr. suivant le cas, et inférieure à 25.000 fr., que conformément au décret du 28 novembre 1931, la contribution patronale à porter pour chaque salarié sera égale à la moitié de la contribution qui sera due pour ce salarié s'il était assuré de cinquième catégorie.

A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD

La prochaine assemblée générale de la Société des Agriculteurs du Nord aura lieu à Lille, dans les salons de l'Hôtel Maréchal, 302, rue Solférino, le mercredi 6 janvier, à 11 heures.

A l'ordre du jour: 1° La question de l'alcool, par M. Schmidt, ingénieur agricole, directeur de l'exploitation agricole des mines de Lens; 2° Les Assurances sociales agricoles, par M. Lacharme, ingénieur agronome.

LA COMPAGNIE DES MINES DE NŒUX FERME L'UN DE SES PUITS

Atteinte comme les autres Compagnies houillères dans la mévente de son charbon, la Compagnie des mines de Nœux a fermé son puits n° 9 situé à Barlin.

Les ouvriers ont été répartis dans les fosses 4, 5 et 7 de la même Compagnie.

LE DRAME DE BEUGNIES

Louis Fonteuel, 20 ans, verrier qui le 14 novembre 1931 vers 18 h. tua sa femme Madeleine Deresme, d'un coup de fusil de chasse, tiré à bout portant, sera traduit devant le Tribunal correctionnel d'Avesnes à l'audience du mardi 5 janvier pour homicide involontaire.

UN VOL DE HUIT MILLE FRANCS DANS UNE ROULOTTE A ACHICOURT

Vendredi vers 13 heures, les époux Péan, forains, route de Bucquoy, à Achicourt, ont constaté qu'une somme de huit mille francs leur avait été dérobée pendant leur absence.

Le voleur est un nommé Alfred Charpentier, âgé de 27 ans, né à Eu (Seine-Inférieure) qui leur avait rendu visite la veille. Son signalement a été donné à la gendarmerie qui le recherche.

UN CYCLISTE EST TUÉ PAR UNE AUTO, A BEUVRY

A Beuvry, un cycliste, M. Louis Delval, âgé de 45 ans, cabaretier, a été renversé par une automobile. Il a été tué sur le coup.

UNE SEXAGÉNAIRE RENVERSÉE PAR UN MOTOCYCLISTE, A LOCON

Mme Joséphine Belpière, âgée de 63 ans, a été renversée vendredi vers midi par une motocyclette conduite par M. Victor François, maçon à Estaires.

Mme Belpière est décédée peu après des suites d'une fracture du crâne.

— **A Hyères**, l'église paroissiale de Saint-Louis a été cambriolée. Des clés d'argent du tabernacle, des objets du culte et des vases ont été enlevés ainsi que le tronc principal.

A PROPOS DE LA BAISSE DES SALAIRES DANS LES PEIGNAGES

Une note des Syndicats libres

L'Union des syndicats libres nous communique la note suivante avec prière d'insérer:

Les Syndicats libres, après avoir épuisé tous les moyens de discussion, tiennent à faire connaître leur attitude au sujet de la baisse des salaires décidée dans les Peignages de laine.

Prévenus le lundi 21 décembre de la baisse par une lettre du Syndicat des Peigneurs, les Syndicats libres demandèrent une entrevue d'urgence et furent reçus au Syndicat des Peigneurs, le lendemain mardi 22 décembre.

Dans une réunion, le lundi 28 décembre, les Commissions des Syndicats libres prirent connaissance des déclarations faites par les représentants du Syndicat des Peigneurs et elles fixèrent leur point de vue par une lettre remise le lendemain au Syndicat des Peigneurs.

D'une manière générale dans le textile, et à propos de la baisse des salaires dans les Peignages, les Syndicats libres considèrent que la crise actuelle est déterminée par des raisons absolument différentes des salaires. Parmi ces raisons, il faut signaler la surproduction et un développement industriel trop rapide, appuyé par des opérations de crédit ou de finance parfois exagérées. Il faut joindre à cela les difficultés internationales qui ralentissent le mouvement des affaires et le manque de confiance.

Les ouvriers ne sont pour rien dans les causes de la crise. Il convient de toute façon de maintenir pour les ménages ouvriers une base suffisante qui leur garantisse un salaire vital. Or, déjà ce minimum de salaire est compromis très souvent en raison du chômage actuel.

Il faut remarquer que ce n'est pas ici le coût de la vie qui est en question dans le problème des salaires. Les Syndicats libres n'ont jamais refusé de considérer ce point de vue mais un accord sur cette base devrait comporter des engagements pour la hausse comme pour la baisse. Les industriels reconnaissent d'ailleurs que ce qui est actuellement question c'est la crise économique et non point la question du coût de la vie.

Les Syndicats libres n'acceptent pas la baisse des salaires dans les Peignages, en raison du taux particulièrement bas de la plupart des salaires qui s'y trouvent pratiqués et des sacrifices que les ouvriers supportent déjà forcément par le chômage.

Les Syndicats libres attendent de l'avenir un légitime rétablissement des salaires dans les Peignages.

Un ordre du jour communiste

Dans un ordre du jour qu'ils nous communiquent les ouvriers peigneurs de Roubaix-Tourcoing adhérents au Syndicat unitaire protestent contre la décision prise par les patrons de réduire les salaires de 10 %.

— **Des bandits chinois** armés ont arrêté et roué de coups l'évêque anglican Howard Mowll, qu'ils ont dévalisé complètement alors qu'il revenait de Tchung King à Tchang Tu en canot.

Roubaix

Aujourd'hui, dimanche 3 janvier:

Aujourd'hui: sainte Geneviève, demain, saint Rigobert.

Soleil: Lever 7 h. 46, coucher, 16 h. 04.

Lune: Pleine le 7.

Bulletin météorologique pour la journée du 3 (région Nord): Temps très nuageux ou couvert, brumeux; quelques averses; vent d'Ouest-Sud-Ouest; température toujours en hausse; température diurne inchangée. Le minimum de température sera en hausse de 5° sur la veille.

Pharmacies de garde: MM. Van Bockstael, 53, rue du Collège; Coureur, 151, rue de Meulenaere (Blanc-Seau).

Caisse d'Epargne: de 9 à 10 h. 30.

Œuvre de Saint-François-Régis, 42, rue Richard-Lenoir: de 10 à 12 h.

Bibliothèque pour tous, 17 bis, rue du Vieil-Abreuvoir: de 10 h. 30 à 12 h.

Caisse Ouvrière de Secours Ste-Elisabeth, rue de Roubaix: de 10 h. 30 à 12 h. 30.

Secrétariat Populaire Ste-Elisabeth, 57, rue de Roubaix: de 10 à 12 h.

Musée Weerts (Hôtel de Ville): de 10 à 12 h.

Musée de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles: de 10 à 13 h.

Médaillés anciens coloniaux: à 10 h. 30, réunion mensuelle, Café Beaucamp, place Ste-Elisabeth.

Hippodrome-Théâtre: à 15 h. et à 20 h. 30, « Le Cœur ».

La promotion du 1er janvier dans la Légion d'honneur

Dans la dernière promotion de la Légion d'honneur, nous relevons avec un vif plaisir les noms de plusieurs Roubaisiens, officiers de réserve, promus chevaliers au titre militaire.

M. LÉON CUVELLE

M. LÉONARD SEYNAVE

Nous les prions de trouver ici l'expression de nos très sincères et très chaleureuses félicitations.

M. LÉON CUVELLE

M. Léon Cuvelle est lieutenant de réserve d'infanterie, arme qu'il affectionne, ce qui nous fait regretter qu'une information d'une agence officielle ait fait paraître son nom sous une autre rubrique.

Les titres de M. Léon Cuvelle à sa nouvelle distinction — il est déjà titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille du souvenir français — sont particulièrement brillants.

Au moment où la guerre éclata, M. Léon Cuvelle accomplissait son temps légal de service militaire et c'est avec le grade de sergent qu'il avait obtenu quelques mois auparavant qu'en août 1914, il commençait la campagne dans l'Est.

Il prend part bientôt à la bataille de la Marne, puis il passe en Argonne où il est blessé, contracte peu après la fièvre typhoïde, et dans les tranchées les rigueurs de l'hiver l'immobilisent, les pieds gelés.

Il revient au front en qualité de mitrailleur, est blessé à Tahure, puis aux Eparges; sa seconde blessure est suivie de la citation suivante:

« Blessé le 30 octobre 1915, est revenu au front. Dans la journée du 16 mars 1916, soumis à un bombardement violent par obus de gros calibre, ayant perdu la moitié de son personnel, blessé lui-même, est resté jusqu'à la nuit auprès de ses mitrailleuses pour en assurer le service. »

Guéri, Léon Cuvelle rejoignait le front une nouvelle fois, à Verdun. En 1917, à la côte 304, après une journée de durs combats, il fut fait prisonnier et son groupe avec lui recevaient le lendemain, du kronprinz, des félicitations pour leur belle résistance.

Quelques jours plus tard commençait le dur régime des représailles dont M. Cuvelle nous a rapporté la saisissante narration dans un livre paru en 1929: « Leurre crépuscule » qui connut un grand succès en librairie.

Après sa démobilisation M. Cuvelle, qui est un négociant bien connu et dont la maison est sise 73, rue Neuve, donnait de nouvelles preuves de son dévouement en acceptant de présider nombre de sociétés locales et entre autres, la société de gymnastique et de préparation militaire l'Ancienne ».

Le lieutenant Cuvelle est de plus secrétaire du Cercle Militaire de Roubaix, depuis sa fondation.

M. LÉONARD SEYNAEVE

La mobilisation trouva M. Seynaeve soldat de 1re classe au 43e régiment d'infanterie. Nommé caporal tout au début de la guerre, il partit avec ce régiment et il connut ces heures tristes et cruelles de la campagne de Belgique et la retraite déprimante. Son courage et son allant le font remarquer. Il est bientôt nommé sergent. Il assiste à tous les « coups durs » du M. rue. Beaustejour, Guise, etc...

Le 25 janvier 1915, il reçoit la Médaille militaire avec une citation des plus flatteuses. Mais peu de jours après, il est blessé sérieusement par des éclats de grapnell et six mois d'hôpital ne sont pas de trop pour rétablir sa santé.

Ses blessures guéries, M. Seynaeve rentre au dépôt du 43e et il est affecté à la compagnie d'instruction des jeunes recrues de la classe 1917. Il fait alors fonctions d'adjudant.

Peu de temps après il retourne au front avec le 234e régiment d'infanterie. Mais hélas, le feu l'avait durement marqué et l'adjudant Seynaeve doit être évacué en raison de son ancienne blessure. Il est proposé pour un changement d'arme... N'empêche qu'en février 1917, on le retrouve encore dans cette arme avec le galon de sous-lieutenant. Il est envoyé en Orient, où il est affecté au 2e régiment de zouaves, avec lequel il terminera la guerre par l'offensive de septembre 1918, qui décida du sort de nos ennemis.

En 1919, il était démobilisé avec le grade de lieutenant. Voilà, en résumé, quelle fut l'activité de M. Seynaeve pendant la guerre. On conviendra que la Légion d'honneur, qui lui est décernée aujourd'hui, n'est que le juste tribut de sa conduite héroïque.

M. HENRI CLARISSE

M. Clarisse était libérable quand la guerre éclata. Et, au lieu du joyeux retour au foyer, ce fut le départ vers les hordes ennemies...

Ceci d'ailleurs ne le découragea pas, bien au contraire. Sergent au 110e régiment d'infanterie, il partit en campagne avec cette unité et, vu son allant et son beau mépris du danger, il conquit très vite les galons jusqu'au grade de sous-lieutenant.

M. HENRI CLARISSE

Sa belle conduite lui valut de recevoir la Croix de guerre et trois fois il fut cité à l'ordre de l'armée. Voici le texte de ces citations. Elles sont cent fois plus éloquentes que tout ce que l'on pourrait dire:

1° « Le 12 septembre 1914, dans le bois Franco-Allemand, est allé de lui-même chercher une section de renfort sous un feu des plus violents. »

2° « Bravement et sans la moindre hésitation, a conduit sa demi-section à l'assaut des Tranchées Blanches, dont la possession n'a été définitive que dans la soirée du 16 février 1915. »

3° « Les 5, 6, 7 et 8 mai 1915, au combat de la côte 7 de Senoux, s'est particulièrement fait remarquer par son courage et son sang-froid dans la défense des tranchées qu'il occupait. »

Il fut alors proposé pour la Légion d'honneur. On lui donna à la place le galon de sous-lieutenant.

Un beau jour, il fut blessé très grièvement dans une reconnaissance. Sitôt remis sur pied, il demanda à retourner au front. Comme son état de santé laissait encore à désirer et que l'on songeait à l'envoyer en arrière, M. Clarisse préféra passer chez l'aviation. C'est ainsi que la fin des hostilités le trouve pilote aviateur.

Ajoutons que le nouveau légionnaire est son jeune frère Albert tué en 1916, en franchissant la zone envahie pour retrouver sa classe. M. Clarisse, qui est marié et père de trois enfants, possède actuellement un atelier de lissage de dessins industriels, 220bis, rue d'Alma.

HALLE FLIPO. — Cours beurre, 19 à 23. Café, 12 à 18. Hollande, 8 à 16. Gruyère, 13 à 16. 23031

Les vols dans une armurerie à Tourcoing, au champ de courses du Croisé-Laroche et à l'église Notre-Dame, à Roubaix, devant le Tribunal correctionnel de Lille

Dans sa séance du 2 janvier, le Tribunal de Lille a jugé ces affaires de vol en famille.

Les cousins Devos: Camille, 19 ans, tisserand, à Tourcoing; Alfred, 16 ans, magasinier, à Tourcoing, comparaissaient hier sous l'inculpation de vols commis dans des circonstances particulièrement graves.

Dans la nuit du 15 au 16 août, ils pénétraient dans l'armurerie Perrin, installée à Tourcoing, rue de Tournai, d'où ils emportèrent armes et munitions: pistolet, revolvers, cartouches, sans omettre montre, chaîne de montre et numéraire, le tout pour environ dix mille francs.

Deux mois plus tard, ils visitaient la buvette du champ de courses au Croisé-Laroche dans laquelle ils pénétraient après avoir fracturé une porte et escaladé un mur; ils y dérobaient du cognac, du champagne, du genièvre et des cigarettes. Dans l'intervalle, Camille seul était entré dans l'église Notre-Dame, à Roubaix, dans la journée du 13 juillet dans laquelle il fracturait six troncs après avoir dérobé une somme de cinquante francs au préjudice de la chaisière. Ils firent ensemble une incursion en Belgique où ils dérobèrent dans la caisse de l'Athlétic Palace, à Mouscron, une somme de 12 fr. belges.

Camille Devos, quand il a été arrêté, fut trouvé porteur de deux revolvers chargés.

Après plaidoirie de Mes M.-L. Kah pour Camille Devos et de Me Ph. Kah pour son cousin, le premier a été condamné à trois années d'emprisonnement; Alfred Devos a été confié à une maison d'éducation surveillée jusqu'à sa majorité.

L'accident de l'avenue du Pont-Rouge, à Avesnes

A la suite des déclarations faites par le père de Lucie Demade, cette femme qui fut retrouvée mourante sur la route d'Avesnes, les gendarmes du Quesnoy furent amenés à interroger le chauffeur Aimé Carré, 30 ans, conducteur de l'autobus. Ce dernier fut même conduit à Avesnes, pour y être interrogé par le juge d'instruction.

Il fut établi, en effet, que ce conducteur, qui connaissait très bien la victime, s'était opposé à ce qu'elle prenne place dans sa voiture au départ de la gare d'Avesnes.

Il semblerait alors que Lucie Demade se serait hissée sur le marche-pied, espérant avoir accès dans cette voiture, et, aveuglée en partie par suite d'un chaos du véhicule elle aurait lâché prise et serait t